



L'echo de Béchy

Bulletin d'information municipale

Le mot du maire

Les élections municipales devant se dérouler les 9 et 16 Mars 2014, le code électoral article L52-1 nous informe que 6 mois avant les élections, une commune ne peut mener des campagnes de promotion publicitaire sur ses réalisations ou sur sa gestion locale. Autrement dit, à partir du 1^{er} Septembre 2013, il sera impossible de procéder à une telle promotion.

Néanmoins, je vais vous faire un bref bilan des 5 dernières années en vous informant que de 2008 à 2012, la commune a investi la somme de 913 811 € qui ont été subventionnés à hauteur de 421 625 € soit à 46%, bien sûr certains investissements ont été réalisés sans subvention.

Pour ce qui est des 8 premiers mois de 2013, on notera :

- La création d'un auvent pour un montant de 50 000€ subventionné par le Conseil Général pour 30 000 € et 5 000 € par une subvention parlementaire soit 70%.
- Le parquet de l'Eglise a été remplacé pour sa moitié pour un montant de 17 300 € et subventionné par 5 000 € de subvention parlementaire et 5 171 € de l'Etat.
- Autres travaux, la réfection de la chaussée (parking derrière l'église) pour 5 400 € avec une petite subvention de 1 000 € soit 20%.
- Les regards de l'Eglise ont été réaménagés, les grilles ont été repeintes et l'escalier de la grotte refait à neuf pour la somme totale de 6 000 € avec une subvention de 2 000 € soit 33%.
- La façade de la Mairie va être rénovée pour 4 500 € avec une subvention exceptionnelle de 2 000 € soit 45 %
- Au stade la pose de filets pare-balls pour 10 000 € avec une subvention exceptionnelle de 5 000 €
- Autres projets, la réfection du parquet de l'Eglise 2^{ème} tranche (les subventions seront sollicitées en fin d'année pour travaux en 2014).

Les deux placettes rue des Charrons et du lotissement route de Rémyilly vont être rénovées pour 30 000 € environ avec une subvention de 20 000 € du Conseil Général, il reste à trouver un programme de 40 000 € pour pouvoir bénéficier d'une subvention de 25 000 € du Conseil Général, les demandes doivent être sollicitées avant le 1^{er} novembre 2013.

Pour ce qui est de la station d'épuration et de l'Assainissement pour la période 2008 à 2012, c'est 481 660 € de travaux à la station pour 343 937 € de subvention soit 71.40%

Tout ceci pour vous dire que le Conseil Municipal continue de faire des investissements grâce aux subventions sans perturber les finances locales qui n'ont pas été augmentées depuis 2009.

Depuis le début de l'année, une dizaine de familles se sont installées ou vont bientôt le faire. Je tiens à leur souhaiter tous mes vœux de cordiale bienvenue.

Je tiens également à remercier tous les membres du Conseil Municipal pour leur soutien qui m'a permis de réaliser tous ces travaux.

Gilbert Clause, Maire de Béchy

Horaires de la mairie

Ouverture au public :

Lundi de 16h30 à 18h30
Mercredi de 10h00 à 12h00
Vendredi de 16h30 à 18h00

Pour tout renseignement ou demande urgente, le secrétariat peut être contacté par téléphone :

- Lundi : de 14h à 18h30
- Mardi : de 8h30 à 12h et de 14h à 16h
- Mercredi : de 8h30 à 12h
- Jeudi : de 8h30 à 12h et de 14h à 16h
- Vendredi : de 14h à 18h

Tel : **09 63 48 67 25**

email: commune.bechy@wanadoo.fr

Site web : <http://bechy.free.fr>

Formalités à faire en mairie

Vous emménagez à Béchy

Vous devez vous inscrire en mairie :

- sur le fichier domiciliaire (se munir de votre livret de famille)
- sur les listes électorales (se munir de votre carte d'identité)

Vous déménagez de Béchy

Vous devez signaler en mairie votre changement d'adresse

Carte d'identité

Les dossiers sont à constituer à la mairie de Béchy

Passeport biométrique

Les dossiers sont à constituer à la mairie de Rémyilly

Bruit de voisinage

Rappel succinct de l'arrêté municipal du 20/10/2008 :

Les activités de loisir (bricolage, jardinage ...) exercées par des particuliers à l'aide d'outils, d'appareils ou d'instruments tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques ne devront pas porter atteinte à la tranquillité du voisinage par la durée, la répétition ou l'intensité du bruit occasionné et ne pourront être pratiquées que les jours et horaires suivants :

- **Les jours ouvrables et le samedi de 7h à 20h**
- **Le dimanche et jours fériés de 10h à 12h**

Réforme des rythmes scolaires

La réforme des rythmes scolaires ne sera pas appliquée pour l'école de Béchy à la rentrée 2013 mais reportée à 2014.

Repas des séniors 2014

Le repas des Séniors ne pourra pas avoir lieu en Mars pour cause d'élections municipales, il sera avancé 2^{ème} quinzaine de Janvier 2014.

Recensement

En 2014, du 16 Janvier au 15 Février, nous aurons droit au recensement de la population.

Entre Seille et Nied

Ce GIC, groupement d'intérêt cynégétique, est créé sur 10 000 ha pour la réintroduction du Faisan Commun. Le ban communal est concerné dans son intégralité avec ses 3 lots de chasse. Des équipements spécifiques sont en cours d'installation tels que : cages de pré-lâcher, égrenoirs, abreuvoir. Merci de préserver leur intégrité. Une interdiction de chasse de ces faisans les protégera durant 3 ans. Les 2 adjudicataires de chasse nous informent également que des pièges pour nuisibles viendront compléter prochainement cette protection.

Les comptes de la commune

Parmi les faits marquants des comptes de l'année 2012, notons le rééquilibrage du compte assainissement. Cela s'explique par l'encaissement de subventions pour les travaux de la station d'épuration, dont les dépenses ont été réalisées en 2011. Concernant le compte principal, observons un programme d'investissements ambitieux.

Compte principal 2012 (M14)			
Dépenses de fonctionnement (A)	229 072,31 €	Recettes de fonctionnement (D)	315 879,57 €
Dépenses d'investissement (B) <i>dont (liste non exhaustive) :</i>	254 758,58 €	Recettes d'investissement (E) <i>dont affectation du résultat de fonctionnement (F)</i>	142 514,65 € 17 111,43 €
- voirie	28 272,89 €		
- travaux église	12 839,06 €		
- city-stade	16 819,35 €		
- travaux école primaire	16 264,94 €		
- rampe accès école	18 364,58 €		
- colombarium	22 963,21 €		
- cimetière	75 220,08 €		
Dépenses totales (C = A + B)	483 830,89 €	Recettes totales (G = D + E)	458 394,22 €
Résultat de l'exercice 2012 – déficit (H = G – C – F)			-42 548,10 €
Résultat brut de clôture 2011 – excédent (I)			266 823,13 €
Résultat brut de clôture 2012 – excédent (J = H + I)			224 276,03 €

Compte assainissement 2012 (M49)			
Dépenses de fonctionnement (A)	36 763,71 €	Recettes de fonctionnement (D)	42 965,93 €
Dépenses d'investissement (B)	72 217,04 €	Recettes d'investissement (E) <i>dont affectation du résultat de fonctionnement (F)</i>	284 908,64 € 0 €
Dépenses totales (C = A + B)	108 980,75 €	Recettes totales (G = D + E)	327 874,57 €
Résultat de l'exercice 2012 – déficit (H = G – C – F)			218 893,82 €
Résultat brut de clôture 2011 – déficit (I)			-160 950,96 €
Résultat brut de clôture 2012 – excédent (J = H + I)			57 942,86 €

Le budget prévisionnel principal est basé sur les projets envisagés ci-dessus dans « le mot du Maire ». Concernant le budget prévisionnel assainissement, après un investissement conséquent ces dernières années, un retour « à la normale » est prévu.

Budget principal prévisionnel 2013 (M14)			
Dépenses de fonctionnement	485 000,00 €	Recettes de fonctionnement	485 000,00 €
Dépenses d'investissement	320 000,00 €	Recettes d'investissement	320 000,00 €
Dépenses totales	805 000,00 €	Recettes totales	805 000,00 €

Budget assainissement prévisionnel 2013 (M49)			
Dépenses de fonctionnement	60 326,00 €	Recettes de fonctionnement	60 326,00 €
Dépenses d'investissement	44 192,72 €	Recettes d'investissement	44 192,72 €
Dépenses totales	104 518,72 €	Recettes totales	104 518,72 €

Licence de débit de boisson

Afin de conserver dans la localité une licence VI de débit de boisson, la municipalité de Béchy l'a reprise, en Juillet 2001, au départ de son ancien propriétaire. Pour que cette licence reste d'actualité, la commune est obligée d'ouvrir une buvette une fois tous les trois ans. Ceci s'est passé le samedi 6 Juillet de 10h à 19h avec une assistance fort sympathique. Le produit des ventes de 76 € a été reversé au Conseil de Fabrique.



Une joyeuse équipe pour faire vivre la licence de débit de boisson

On a tant besoin de nature

Point Vert
Magasin Vert

430 MAGASINS POUR VOTRE JARDIN
LA NATURE EST NOTRE MÉTIER

Magasin Vert

Route de Metz - Zone Commerciale des 5 Epis
REMILLY - ☎ 03 87 64 81 68

Limitation de vitesse

A l'entrée du village en venant de Luppy, le panneau « BECHY » a été remonté au niveau du cimetière, ceci afin de protéger la sortie du nouveau lotissement « les Coteaux de Béchy » ainsi que l'entrée du cimetière et ses deux parcs de stationnement. Cette modification intervient suite à des vitesses excessives trop fréquemment constatées sur la route communale en provenance de Luppy. La zone « 30 km/h » du bas du village sera également adaptée ainsi que la position de ses panneaux de « début » et « fin », en cohérence avec le cinémomètre.



Levons la pédale à l'entrée du village

Projet éolien

Le projet de parc éolien sur les communes de Rémyilly, Béchy, Flocourt, évolue. Une réunion s'est déroulée à la CCRE le 4 Juillet dernier avec la société OSTWIND et les représentants des communes. Les contraintes imposées par les différents organismes de l'Etat se précisent et réduisent sensiblement le périmètre d'implantation. Le nombre d'éoliennes envisagées décroît ainsi à 7 au lieu de 10, mais la puissance installée totale pourrait être maintenue. Les technologies évoluent et permettent d'installer des éoliennes de 3MW de puissance au lieu de 2MW dans le projet initial. L'éloignement des zones habitées est au minimum de 600m. Une information publique sera organisée à l'automne par l'entreprise OSTWIND. L'installation provisoire sur 2 ans, d'un mat test de 100m de haut, est envisagée au second semestre par OSTWIND pour des mesures de vent.

Association des co-lotis des Coteaux de Béchy

Le lotisseur nous informe que la demande d'enregistrement de l'association des "co-lotis" est ratifiée en Préfecture. Chaque propriétaire du nouveau lotissement y est membre de droit et recevra dans les prochains jours, expédiée par le notaire, une convocation à une réunion qui se tiendra le vendredi 23 Août à 16h, à la salle du foyer socio-éducatif de Béchy. Après explication sur les finalités de cette association, les membres du bureau seront élus au cours de cette réunion. Ceci permettra au lotisseur d'exécuter les travaux de voirie définitive de l'ensemble du lotissement. Après ces travaux, l'association gèrera cette voirie, et ce jusqu'à la fin des chantiers de construction dans le lotissement.

Travaux de l'église

Le plancher installé au début des années 50 donnait de sérieux signes de fatigue particulièrement sous les orgues et « du côté des femmes » comme on disait dans le passé. De plus, la villette l'avait fragilisé en de nombreux endroits. L'entreprise de menuiserie REMIATTE a terminé le remplacement de ce plancher début Juillet.

De ce fait les orgues ont été démontées, nettoyées et rénovées par la Manufacture Mosellane de Tuyaux d'Orgues. Elles seront réinstallées pour fin Août. Le Conseil de Fabrique prend en charge une partie du coût de cette opération sur un instrument dont la bonne qualité musicale est reconnue dans la région.

Les ferronneries sur le mur d'enceinte ont été nettoyées et repeintes en Juillet, en rouge « basque ».

Des regards sont installés sur les conduits d'évacuation des eaux pluviales de toiture pour faciliter leur nettoyage et éviter les débordements. Les marches de l'entrée, côté grotte, seront réparées.



Pendant...



... et après les travaux

Tarifs des services

Portion communale : 35 €

Droit de stationnement : 15 € / an

Concession cimetière :
150 € les 2m² pour 50 ans

Place au columbarium :
1000 € pour 50 ans

Redevance assainissement :
1,05 €HT / m³

Dispense de fosse septique :
2150 €HT

Stère de bois à façonner (résidents Béchy): 10 €HT

Stère de bois à façonner (extérieurs) : 12 €HT

Prix du stère relevé de couvert (chablis) : 3,35 €HT

Photocopie en mairie : 0,20 €

Location de la salle des fêtes :
contacter Mme MARI : 03 87 64 72 62
ou site web <http://bechy.free.fr>



GROUPAMA GRAND EST - Agence de Rémyilly

Horaires d'ouverture :

Mardi, Mercredi, Vendredi

8h30 - 12h00 / 14h00 - 18h30

Jeudi 9h30 - 12h00

Samedi 9h00 - 12h00

13, place du Général de Gaulle - 57580 REMILLY
Tél. 0 810 810 616 - Fax 03 87 64 63 57

Une année bien remplie pour l'AEN

L'Association A.E.N (Amitié Entre Nous) a proposé aux enfants de l'école de belles activités cette année : Fête d'Halloween, spectacle de Noël ; activités pâtisserie, danse, et chant, sorties bowling, Lasermaxx, Passpartoo et Fort Aventure, repas de Carnaval.

La fête de l'école a été organisée pour clôturer l'année scolaire. Après le spectacle des enfants, un tour en calèche leur a été offert par M. et Mme POCHAT, merci à eux. Une kermesse et une restauration avec barbecue et salades maison ont ravi l'assemblée. Merci aux parents pour leurs délicieuses pâtisseries. Pour finir la soirée le tirage de la tombola a fait 114 gagnants.

Merci aux membres de l'Association qui se sont dévoués plusieurs jours auparavant pour préparer la fête, mais surtout un grand merci aux parents bénévoles, aux enseignants et aux familles encore plus nombreux cette année, sans qui la fête ne serait pas possible.



Les élèves de l'école maternelle concentrés sur leur prestation

Fêtes de quartiers

Pour profiter des beaux jours qui se sont tant faits attendre, nombreuses ont été les fêtes organisées dans les différents quartiers du village. Voici quelques souvenirs en image de ces moments de convivialité entre voisin, qui témoignent d'une bonne ambiance dans notre village.



Fête patronale du 14 Juillet

Organiser la fête patronale du village un 14 Juillet, avec ses bals et ses feux d'artifice aux alentours, pouvait perturber tous les pronostics de fréquentation. Toutefois le public était au rendez-vous et a pu profiter de l'ombre du nouvel auvent. Petits et grands se sont bien amusés y compris sur les autos « tamponnantes » installées pour l'occasion.

En fin de soirée nous avons pu admirer le feu d'artifice aux couleurs exceptionnelles, maîtrisé une fois encore par Jean-Pierre GEUENICH.



En attendant le feu d'artifice du 14 Juillet...

L'ESB retrouve la 2^{ème} division

Un an après avoir été rétrogradée en 3^{ème} division, l'équipe fanion retrouve la 2^{ème} division, ayant effectué une saison exemplaire, dominant le championnat, 1^{er} de son groupe dès la 2^{ème} journée de championnat jusqu'à la fin. L'équipe B, rétrogradée l'an dernier en 4^{ème} division, n'a pas retrouvé la 3^{ème} division et sera donc condamnée à repartir en 4^{ème} division.

Les équipes débutants, U8, U9 et U11 ont effectué un parcours de toute beauté.

Bravo aux footballeurs, et merci encore aux entraîneurs pour leur travail sérieux et dévoué.

Dates à retenir :

- 15 août : Challenge BLAISE à Béchy
- 25 octobre : Loto au Foyer Socio-éducatif

Arrivées

Bienvenue à :

Jordan COURTE et sa famille
Vladimir VARSOVIE et sa famille
Cyril CRONE et sa famille
Stéphane CLEMENT et sa famille
Christelle MARJOTTE et sa famille
Raoul BREUIL
Christophe LANGBOUR et sa famille
Marcus NKOUNKOU ENKARI et sa famille

Départs

Bonne continuation à :

Christian BETTINGER et sa famille
Valérie GEUENICH BECK et sa famille
Clémentine GERVAL et Frédéric GUERBERT
Michel PAUL et sa famille

Naissances

Longue vie à :

Enzo FOL
Laura PIERRON
Schana GUERNEVEL
Nathan FREY AZEMARD
Anaïs FOULIGNY
Zakary MANIERE
Savério CHATRI

SUPER U
les nouveaux commerçants

RÉMILLY
Tél. 03 87 64 62 63

ouvert non-stop tous les jours
de 8 h à 20 h

CARTE U La récompense de ma fidélité